

# AVIS AUX RIVERAINS

La Municipalité vous informe que dans le cadre du traditionnel **défilé de chars de la Fête Communale**, du **dimanche 10 mai 2026**, des mesures exceptionnelles de circulation et de stationnement seront mises en place afin d'assurer le bon déroulement de cet événement et la sécurité de tous les Valjoviens.

**La circulation sera interdite** (sauf aux véhicules de secours et de police) sur l'ensemble de l'itinéraire du défilé, **de 14h à 18h**.

Durant cette même plage horaire, la circulation sera alternée et régulée, en fonction de la progression du cortège, dans les rues suivantes : rue de Meaux, rue Alexandre Boucher, rue Giffard, rue de Montauban, rue Henri Barbusse, rue Pierre de Nolhac, avenue de l'Europe.

Des déviations seront mises en place par la rue de la Mare Neuve, la rue Ronsard et la rue Eugène Varlin.

Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant :  
de 7h à 20h sur l'avenue de l'Europe (réservée aux cars du défilé),  
de 12h à 18h sur les rues Henri Barbusse, Pierre de Nolhac ainsi que sur l'avenue de l'Europe.

**La circulation des transports en commun sera interrompue** entre les arrêts Rabelais et Chemin du Renard, **de 14h à 18h**.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous invitons à profiter de cet événement festif.

La Ville de Vaujours

## Parcours du défilé

